



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDEDC/2026-628 20/10/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/12/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Formation en 2026/2027 des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricoles publics et privés à la suite de la rénovation de la spécialité "Conduite d'activités hippiques (CAH)" du baccalauréat professionnel.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA ENSFEA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFR)

Résumé :

Note d'information sur l'organisation en 2026/2027 d'une formation pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement agricoles publics et privés à la suite de la rénovation de la spécialité "Conduite d'activités hippiques (CAH)" du baccalauréat professionnel.

1. Présentation du dispositif de formation des SIL

Cette note de service a pour objectif de présenter l'accompagnement mis en place pour les équipes pédagogiques des établissements de l'enseignement agricole en ce qui concerne la rénovation de la spécialité « Conduite d'activités hippiques (CAH) » du baccalauréat professionnel.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant à la spécialité du baccalauréat professionnel « Conduite d'activités hippiques (CAH) » est mis en place.

Il comprend trois temps différents :

- le **23 novembre 2026**, une **session institutionnelle de lancement (SIL)** de la rénovation destinée aux directeurs adjoints et aux enseignants et formateurs coordonnateurs, est consacrée au pilotage pédagogique. Elle sera conduite en distanciel.
- du **18 au 20 janvier 2027** pour les établissements du **Sud de la France** et du **25 au 27 janvier 2027** pour les établissements du **Nord de la France**, une **session institutionnelle de lancement (SIL)** de la rénovation à destination des enseignants intervenant en baccalauréat professionnel « Conduite d'activités hippiques (CAH) » destinée aux enseignants/formateurs et coordonnateurs de filière. L'objectif de cette session est d'aider les équipes à appréhender les changements induits par la rénovation de ce diplôme dans les domaines de la formation et de l'évaluation et à accompagner les changements de pratiques pédagogiques pour préparer les élèves aux épreuves. Elle sera axée sur la certification et la mise en œuvre des évaluations, ainsi que sur leurs conséquences à intégrer en matière de formation. Cette session est en présentiel ;
- des **ressources à disposition des équipes mises en ligne sur Chlorofil**

1.1. Objectifs

Cette formation se donne pour objectifs d'aider les équipes à s'approprier les changements induits par la rénovation de la spécialité « Conduite et gestion de l'entreprise hippique (CGEH) » du baccalauréat professionnel dans les domaines de la formation et de l'évaluation : nouveau périmètre du diplôme, logique capacitaire, valorisation des périodes en entreprise, transition agroécologique, nouvelles formes d'organisation du travail et conséquences sur l'évaluation certificative et les pratiques de formation.

1.2. Public cible

Sont conviés à la SIL distanciel du 23 novembre :

- pour les établissements publics, privés (CNEAP et UNREP) et privés affiliés à l'UNMFR : au minimum deux enseignants ou formateurs préparant les apprenants aux épreuves professionnelles (E6 et E7) dont, si possible, un enseignant/formateur coordonnateur de filière, le directeur adjoint ;

Sont conviés à la SIL du mois de janvier 2027 :

- pour les établissements publics : un binôme enseignant-formateur en hippologie et en SES-GE préparant les apprenants aux épreuves professionnelles (E6 et E7) dont, si possible, un enseignant/formateur coordonnateur de filière par établissement proposant cette spécialité ;
- pour les établissements privés (CNEAP et UNREP) : au niveau national deux enseignants ou formateurs de filière préparant les apprenants aux épreuves professionnelles (E6 et E7) dont, si possible, un enseignant/formateur coordonnateur de filière ;
- pour les établissements privés affiliés à l'UNMFR : deux représentants issus des établissements ou des fédérations régionales ;
- pour les établissements relevant de l'AFASEC : deux enseignants ou formateurs préparant les apprenants aux épreuves professionnelles (E6 et E7) dont, si possible, un enseignant/formateur coordonnateur de filière par établissement proposant cette spécialité. Les AFASEC de Mont de Marsan et de Cabriès doivent s'inscrire à la première session (18 au 20/01/27), les autres AFASEC s'inscrivent à la session suivante.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations entre les deux sessions (à distance et en présentiel) et après la session en présentiel.

1.3. Programmes

Ces sessions de formation font l'objet d'une construction commune par l'École nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Elles sont coanimées par des formateurs de l'ENSFEA et des inspecteurs pédagogiques.

L'organisation du Webinaire

	Forme	Points abordés
23 novembre 2026 13h30-15h30	Webinaire	Présentation du sens de la rénovation Présentation du référentiel de diplôme Présentation du cadrage de l'évaluation Echanges généraux

L'organisation prévisionnel des SIL en présentiel

½ journée 1	Plénière	Présentation de la SIL et des objectifs Intervention de l'IDELE Les épreuves rénovés
½ journée 2	Ateliers	Atelier 1 : Appropriation de l'E6 Atelier 2 : Appropriation de l'E7-1 : construction d'une étude de cas
½ journée 3	Ateliers	Construction des fiches épreuves E6 Appropriation de l'épreuve E7-2 et idées de situations d'apprentissage Progression par projet
	Plénière	Présentation et échanges des projets travaillés en atelier
½ journée 4	Ateliers	Proposition d'atelier tournants sur les thématiques suivantes : pluridisciplinarité, épreuve E8, épreuve E5 ...
	Plénière	Bilan + Mise en commun

Les documents relatifs au baccalauréat professionnel « Conduite d'activités hippiques » sont disponibles sur le site www.chlorofil.fr . Il est demandé aux participants de la session d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont des sessions de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels.

2. Dates et lieux de formation

La première session de formation se déroulera en distanciel, elle est un préalable aux sessions qui vont suivre :

**le lundi 23 novembre 2026
13h30 à 15h30
Code stage NFE0EA0097– Code session 2026-00001
Date limite d’inscription : 16 novembre 2026**

Session en présentiel pour les établissements du Sud de la France :

**du lundi 18 janvier 2027, 13h30 au mercredi 20 janvier 2027, 12h30
À l’ENSFEA de Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Code stage NFE1EA0165 - Code session 2027-00001
Date limite d’inscription : 18 décembre 2026**

Session en présentiel pour les établissements du Nord de la France :

**du lundi 25 janvier 2027, 13h30 au mercredi 27 janvier 2027, 12h30
Au Legta de Rennes Le Rheu
55 avenue de la Bouvardière
35651 LE RHEU CEDEX
Code stage NFE1EA0165 - Code session 2027-00002
Date limite d’inscription : 18 décembre 2026**

3. MODALITÉS PRATIQUES D’INSCRIPTION

Pour toute question, l’ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l’adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » : <https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription> puis suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions s'effectuent via le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pfc-demande-d-inscription-a-une-formation>

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants, accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP et UNREP)

Les agents concernés, soumettent leur demande à leur équipe de direction via le lien suivant : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pfc-demande-d-inscription-a-une-formation>

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : appui.fc@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP, ou les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFR)

Les deux agents représentant les UNMFR devront remplir le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/pfc-demande-d-inscription-a-une-formation>

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFR **ne seront pas prises en compte**.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER